COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2025

SANTÉ ET LOGEMENT : L'AORIF ET L'ARS ÎLE-DE-FRANCE RENFORCENT LEUR PARTENARIAT POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

Claude Knapik, président de l'AORIF, et Luc Ginot, directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France, ont signé ce 27 novembre 2025 une convention de partenariat visant à intensifier leurs efforts en faveur de la santé des locataires du parc social.

L'amélioration de la santé des Franciliennes et des Franciliens et la lutte contre les inégalités de santé sont au cœur des préoccupations de l'ARS et de l'AORIF. L'état de santé est en effet influencé par de multiples déterminants, notamment sociaux, parmi lesquels l'habitat joue un rôle majeur.

Le lien entre santé et logement constitue d'ailleurs l'ADN du mouvement Hlm, les premiers logements sociaux ayant eu vocation à apporter des éléments de confort de base qui n'existaient pas dans une grande partie des logements privés. Aujourd'hui, à travers leur mission de construction de logements et de gestion de leur patrimoine sur le temps long, les bailleurs sociaux offrent à 25% des Franciliens des logements de qualité avec, en tant que de besoin, un accompagnement social.

Ce jeudi 27 novembre 2025, l'ARS Île-de-France et l'AORIF ont signé une convention pour renouveler leur partenariat entrepris en 2018 et qui, autour d'une feuille de route commune, s'est déjà décliné au travers de nombreux évènements et actions, notamment en matière de promotion de la santé mentale et de lutte contre les espèces invasives.

Les deux institutions s'engagent à nouveau sur trois ans pour poursuivre leurs travaux communs en faveur de la réduction des inégalités sociales de santé qui touchent les locataires du parc social. Cette nouvelle convention encourage la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins territoriaux et la prise en compte des enjeux de santé, sociaux et environnementaux dans le parc social tout en favorisant l'alliance entre les secteurs de la santé et du logement.

La convention est structurée en trois axes, déclinés en 17 actions concrètes :

- Agir en faveur de la santé environnementale et des conditions de logement ;
- Renforcer la cohérence et l'équité territoriale de l'offre en santé mentale pour répondre aux besoins des locataires du parc social ;
- Faciliter l'accès au logement des soignants.

Pour Claude Knapik, président de l'AORIF : « *Cette convention de partenariat avec l'ARS Île-de-France au niveau régional s'inscrit dans la volonté de l'AORIF de renforcer ses partenariats afin d'agir au quotidien au plus près des locataires. Il s'agit à la fois de favoriser l'interconnaissance de nos pratiques, mais aussi d'engager des partenariats concrets qui pourront se traduire par des rapprochements dans les départements, par exemple pour la mise en place d'équipes mobile de santé mentale* ».

Pour Luc Ginot, directeur de la santé publique de l'ARS Île-de-France : « *Une collaboration au plus près des territoires entre les bailleurs sociaux et les équipes de l'ARS, c'est pour nous un double enjeu : d'abord, le logement est un déterminant de santé majeur dans la région, et le logement social un levier d'amélioration décisif de cette santé ; et par ailleurs le parc social accueille des familles dont les difficultés d'accès à la prévention ou aux soins, souvent importantes, doivent trouver des réponses quotidiennes.* »

L'AORIF - L'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'association des organismes de logement social de la région Ile-de-France. Il s'agit d'un espace de propositions, d'accompagnement et de mobilisation au service du logement social. L'AORIF représente un collectif d'une centaine d'organismes (OPH, ESH, Coop'Hlm, SACICAP, EPL), logeant 3 millions de personnes, unis pour proposer des réponses pertinentes et des solutions innovantes aux défis du logement social de la région-capitale. Site internet : www.aorif.org

L'Agence régionale de santé Ile-de-France a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région francilienne. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Contacts presse :
AORIF : Vincent Rougeot - 01 40 75 52 91 - v.rougeot@aorif.org
ARS Ile-de-France : Robin Naoun - ars-idf-service-presse@ars.sante.fr